

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE D'1 POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET
DGA COHESION TERRITORIALE
ET APPUI AUX COMMUNES
MOBILITES DURABLES**

DGA Ressources et relations aux administrés
- Ressources humaines et appui managérial - AL
N° 2022 - D - 160

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23 1°,
- Vu la délibération n° 2021.12.246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2022-A-100 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du service transports scolaires,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au sein de la DGA Cohésion territoriale et appui aux communes à la direction des mobilités durables pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 juillet 2022.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 18 mai 2022
Par délégation,
Pour le Président,
Le conseiller délégué, membre du bureau

Monsieur Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire reçu en
25 MAI 2022
Préfecture le :

Publié ou notifié

Le : 27 MAI 2022